

FO A L'ORIGINE DU REPORT DES MESURES DE LA MINISTRE POUR NOTRE PROFESSION

Comme nous vous l'avons annoncé dans un communiqué précédent, les « mesurettes » proposées par la ministre ne sont pas à la hauteur de notre métier.

Si nous sommes satisfaits des modifications des grilles indiciaires de la Catégorie A qui transforment l'échelon spécial en échelon terminal, toutefois, ces dispositions ne touchent que 2.000 agents sur 26.000 agents que représente notre profession.

Sur la refonte du régime indemnitaire, pour FO Police Municipale, nous sommes en désaccord. Nous ne souhaitons pas la mise en place d'un pseudo RIFSEP, (Fusion de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions et de l'indemnité d'administration et de technicité), qui ferait perdre notre statut spécial dans la fonction publique territoriale au vu de nos missions, nos contraintes et notre niveau de responsabilité.

Nous le rappelons, nous revendiquons l'augmentation de ladite « prime police » à 25 % et l'intégration de cette prime dans le calcul de nos pensions, qui seraient une vraie plus-value pour notre métier et une véritable reconnaissance.

Cette dernière faisait partie de l'ordre du jour de la plénière au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, la fédération FO des personnels des services publics des services de santé y siégeant, a indiqué que le projet de texte relatif au régime indemnitaire des policiers municipaux, élaboré sans concertation, ne constitue pas dans son ensemble une avancée sociale et a demandé le report de son examen.

FO souhaite une négociation avec le gouvernement et les employeurs sur le régime indemnitaire.

Nous avons réussi à amener le collège des employeurs sur notre position et une rencontre entre les organisations syndicales et le collège des employeurs territoriaux sur ce texte qui aura lieu ce mercredi.

Nous vous tiendrons informés des évolutions.

Fait à Paris, le 19 juin 2023

